PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le mardi 7 septembre 2021 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire Madame Johanne Therrien, conseillère Monsieur Bertrand Martineau, conseiller Monsieur Simon Arsenault, conseiller Madame Dominique Blanchette, conseillère Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2021

2. CORRESPONDANCE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 4.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois d'août 2021
- 4.2 Élections générales du 7 novembre 2021 Autorisation de dépenses, embauches et rémunération du personnel électoral
- 4.3 Offres de services juridiques pour l'année 2022
- 4.4 Demande d'appui pour le contrôle des loyers
- 4.5 Demande d'appui de la Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska

5. <u>LÉGISLATION</u>

5.1 Adoption du second projet de règlement 083-2021 modifiant le règlement de zonage 003-2013

6. TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET TRANSPORT

- 6.1 Demande de réduction de vitesse Route 161
- 6.2 Suivi de la problématique de vitesse sur la rue de la Plage-Beauchesne

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois d'août 2021
- 7.2 Demande de dérogation mineure 257, route 161
- 7.3 Demande de dérogation mineure 55, rue Fortin
- 8. <u>AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL</u>
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-09-894 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que déposé.

QUE l'item « affaires nouvelles des élus » reste ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-895

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 30 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyé par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 30 août 2021. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Un citoyen fait une intervention concernant le point « 6.2 - Suivi de la problématique de vitesse sur la rue de la Plage-Beauchesne ». On lui

mentionne que le dossier sera expliqué en détail lorsque le conseil traitera dudit point prévu à l'ordre du jour.

2021-09-896 <u>DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AQÛT 2021</u>

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'août 2021 de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 11 pages et totalisant un montant de 354 112,77 \$. La directrice générale mentionne que ce montant comprend un paiement de 129 723 \$ à verser pour la quote-part de la Sûreté du Québec, ainsi que 159 541,52 \$ pour le paiement du contrat de rechargement de la route du 6 au 7 préalablement approuvé par résolution.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'août 2021 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **354 112,77 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 août 2021 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-897

<u>ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 7 NOVEMBRE 2021 - AUTORISATION DE DÉPENSES, EMBAUCHES ET RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL</u>

CONSIDÉRANT les élections générales municipales qui se tiendront le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser la présidente d'élection et directrice générale à effectuer les dépenses nécessaires à l'organisation des élections et à embaucher le personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendum (ci-après le Règlement) détermine les salaires minimums versés aux membres du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de majorer les salaires dans le cadre des élections générales du 7 novembre 2021 de la manière suivante:

Présidente d'élection

Le montant le plus élevé entre le montant prévu au Règlement ou le montant obtenu en multipliant le nombre d'heures réellement effectué dans le cadre des scrutins (par anticipation ou officiel) par le taux horaire habituel de son poste de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Secrétaire d'élection

Le montant le plus élevé entre le montant prévu au Règlement ou le montant obtenu en multipliant le nombre d'heures réellement effectué dans le cadre des scrutins (par anticipation ou officiel) par le taux horaire habituel de son poste d'adjointe administrative.

Membre de la commission de révision ou son secrétaire 23 \$ par heure travaillée

Scrutateur ou PRIMO

21 \$ par heure travaillée

Secrétaire de bureau de vote

20 \$ par heure travaillée

QUE les salaires ci-haut mentionnés s'appliquent aussi aux heures de formation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyé par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la Présidente d'Élection à effectuer les dépenses nécessaires à la tenue des élections et à embaucher le personnel électoral selon les salaires et conditions mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-898 OFFRES DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres de services juridiques pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Me Katherine Beaudoin, est membre du Barreau du Québec et que plusieurs dossiers potentiellement litigieux sont gérés à l'interne;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas opportun d'acheter un forfait de banque d'heures ;

CONSIDÉRANT QU'il est tout de même pertinent de mandater une firme pour les dossiers qui seront judiciarisés ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyé par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil mandate la firme d'avocats Cain Lamarre à représenter la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska à la cour municipale dans les dossiers réguliers de contestation de constat d'infraction émis en vertu des règlements municipaux.

QUE le conseil autorise la directrice générale à confier les dossiers majeurs nécessitant de nombreux déplacements à la cour à Me Sylvain Beauregard, avocat pratiquant principalement au Palais de Justice de Victoriaville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-899 <u>DEMANDE D'APPUI POUR LE CONTRÔLE DES LOYERS</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande d'appui de l'Association des locataires du Centre-du-Québec concernant le contrôle des loyers ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil confirme l'existence d'une problématique actuellement dans la fixation des loyers au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE, par contre, le conseil souligne qu'il n'est pas dans les compétences municipales d'intervenir en matière de fixation des loyers ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil encourage l'Association des locataires du Centre-du-Québec à poursuivre leurs démarches aux instances compétentes.

QUE le conseil n'appuie toutefois pas la demande de l'organisme.

REJETÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-900

<u>DEMANDE D'APPUI DE LA TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA</u>

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyé par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise un appui financier de 100 \$ pour la collecte de fonds organisée dans le cadre de la Journée internationale des personnes aînées et l'activité du 30 septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-901

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 083-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au règlement 083-2021 modifiant le règlement de zonage 003-2013 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a été donné à la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la déclaration d'urgence sanitaire (COVID-19), la consultation s'est tenue de manière écrite du 15 au 30 juillet 2021, conformément à l'arrêté ministériel et à l'avis public diffusé le 14 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée lors de la consultation écrite tenue du 15 au 30 juillet 2021 et que le citoyen a reçu réponse à sa question ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement doit être adopté, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 083-2021 a pour objet de modifier les usages autorisés sur l'ensemble du territoire ainsi que les normes relatives au gabarit et à l'implantation d'un bâtiment d'élevage de poules ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyé par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil adopte le second projet de règlement 083-2021, tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-902 <u>DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE - ROUTE 161</u>

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a soumis une demande de réduction de vitesse au ministère des Transports (MTQ) sur la route 161, approximativement entre les numéros civiques 241 et 314;

CONSIDÉRANT QUE, malgré que cette route soit de compétence provinciale, le MTQ a demandé au citoyen de s'adresser à la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska afin que cette dernière effectue la procédure de modification de vitesse :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyé par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil mentionne ne pas s'opposer à la demande de réduction de vitesse mentionnée ci-haut.

QUE le conseil invite le MTQ à traiter la demande soumise par le citoyen.

QUE le conseil informe le MTQ qu'il souhaite que les demandes de réduction de vitesse sur des routes de compétence provinciale soient traitées directement au MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-903

<u>SUIVI DE LA PROBLÉMATIQUE DE VITESSE SUR LA RUE DE LA PLAGE-BEAUCHESNE</u>

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-04-795 et 2021-05-827 concernant le dossier ouvert concernant la problématique de vitesse sur la rue de la Plage-Beauchesne ;

CONSIDÉRANT QUE des balises ont été installées au début de la saison estivale afin d'inciter les automobilistes à ralentir ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception d'un courriel d'un citoyen de la rue de la Plage-Beauchesne le 26 août dernier mentionnant que la problématique était toujours présente ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé les diverses demandes proposées par le citoyen ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyé par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'achat d'un dos d'âne de caoutchouc avec ancrages à installer à proximité de l'entrée du Parc de la Famille.

QUE la limite de vitesse actuelle demeure pour le moment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-904 <u>DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS D'AOÛT 2021</u>

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 18 permis du mois d'août 2021 pour une valeur totale des travaux de **182 701 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-905 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 257, ROUTE 161

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-08-0015 formulée par Daniel Martel pour Martel Équipements agricoles inc. relative à la propriété située au 257, route 161;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un bâtiment en forme d'archidôme et ayant un recouvrement de toile, le tout contrairement aux articles 5.14.7.2 l) et 5.14.7.2 du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'emplacement du projet en zone agricole et le droit acquis relatif à l'usage non agricole reconnue par la CPTAQ sur l'ensemble du terrain;

CONSIDÉRANT la présence d'un boisé, près du bâtiment, qui agit comme écran visuel ;

CONSIDÉRANT la qualité et la durabilité des matériaux utilisés pour la construction du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie et le nombre de bâtiments accessoires reliés à un usage commercial ne sont pas restreints ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que le projet n'aura pas pour effet de causer un préjudice aux propriétaires des immeubles voisins et recommande au conseil municipal d'approuver la demande ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyé par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande soumise pour le 257, route 161, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-906 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 55, RUE FORTIN</u>

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-08-0014 formulée par Mme Raymond Létourneau pour la propriété située au 55, rue Fortin :

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser la profondeur et la superficie actuelles du terrain de 53,06 mètres et de 1 500 mètres carrés comparativement à la profondeur et à la superficie minimales prescrites de 75 mètres et de 2 000 mètres carrés, le tout contrairement à l'article 5.1.4.2 b) du règlement de lotissement numéro 004-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT le plan d'arpenteur préparé par Pierre-Christopher Béliveau arpenteurs-géomètres daté du 16 juin 2021 portant le numéro de minute 65 et le numéro de dossier 14 565 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'arpenteur-géomètre au dossier, les dispositions relatives aux dimensions des lots situés en couloir riverain auraient été applicables lors de la première opération cadastrale affectant le lot 5 146 629 et qu'il n'existe pas de droit acquis ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande pourrait causer préjudice au demandeur puisque la demande est effectuée dans le cadre d'une procédure de vente de l'immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE le comité est d'avis que la régularisation de ces éléments dérogatoires n'aura pas pour effet de causer un préjudice aux propriétaires des immeubles voisins et recommande au conseil municipal d'approuver la demande ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande soumise pour le 55, rue Fortin, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale mentionne que les conseillers municipaux Johanne Therrien et Réjean Arsenault ont grandement participé au montage du projet qui a été déposé afin de bénéficier d'une subvention afin d'aménager des jeux d'eau dans le Parc Léon-Couture.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dans la salle, il y a 10 citoyens présents. Des questions sont adressées aux élus concernant une problématique de vitesse sur le Boulevard Bois-Francs Sud. Les membres du conseil échangent avec les citoyens et il est convenu que la municipalité accompagnera le groupe de résident avec certaines démarches à effectuer auprès de la Sûreté du Québec. De plus, la municipalité effectuera, dans les prochains mois, des modifications pour la vitesse maximale sur le Boulevard des Bois-Francs Sud.

2021-09-907 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Larochelle,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétairetrésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.